

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CEB2023

DOSSIER DE PRÉSENTATION



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

N° D'ORDRE : _____

La mise en page de l'épreuve originale et des épreuves adaptées a été élaborée en concertation avec :

- L'association Eqla ;
- Triangle Wallonie (Service d'Aide Précoce et à l'intégration pour Enfants Déficients Auditifs) ;
- Sophie Trunet De Hemptinne, licenciée en logopédie.

La version braille de l'épreuve a été réalisée par l'association Eqla.

Les documents et photos reproduits dans l'épreuve ont tous fait l'objet d'une autorisation de reproduction.
Toutefois, si un auteur s'y retrouvait sans avoir été sollicité, nous l'invitons à se faire connaître.

Ce document applique les rectifications orthographiques de 1990.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE	5
A. Conception de l'épreuve	5
B. Structure générale de l'épreuve.....	6
C. Adaptations.....	6
Adaptation de la présentation de l'épreuve.....	6
Adaptation des modalités de passation	8
ORGANISATION	10
A. Distribution des documents	10
B. Passation et horaire de l'épreuve	10
C. Corrections.....	11
D. Délibération	11
E. Communication des résultats.....	13
F. Modalités d'introduction de recours.....	13
RÉSULTATS	14
A. Participation et réussite.....	14
B. Échecs.....	16
C. Scores.....	17
D. Délivrance du CEB	18
E. Distribution des résultats par discipline	19
F. Recours.....	20
TABLEAUX DE COMPÉTENCES	21
Mathématiques	21
Français.....	25
Initiation scientifique.....	32
Formation historique et géographique.....	33

INTRODUCTION

Ce document présente l'ensemble de l'épreuve externe commune 2023 visant l'octroi du certificat d'études de base.

Cette épreuve porte sur la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire, telles que définies dans les **Socles de Compétences**.

Elle évalue les quatre disciplines suivantes :

Français

Formation
mathématique

Éveil :
Initiation
scientifique

Éveil :
Formation historique
et géographique

Sa mise en place répond à une double nécessité : **évaluer et certifier tous les élèves sur une même base**.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour :

- les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement primaire ;
- les élèves inscrits en 1^{re} année différenciée et en 2^e année différenciée dans l'enseignement secondaire ordinaire ou dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 ;
- les élèves inscrits en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 qui ne sont pas titulaires du CEB ;
- les élèves relevant de l'enseignement à domicile qui atteignent l'âge de 12 ans au 31 août de l'année de l'épreuve.

Cette épreuve est également accessible à :

- tout élève terminant sa scolarité dans une école d'enseignement primaire spécialisé, sur décision du conseil de classe ;
- tout élève inscrit dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 ou 3, sur décision du conseil de classe ;
- tout mineur soumis à l'obligation scolaire, âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année de l'épreuve, sur demande de ses parents, de la personne investie de l'autorité parentale ou de l'institution publique de protection de la jeunesse.

En juin dernier, **61 806** élèves étaient inscrits à l'épreuve.

Dans les pages qui suivent, sont présentés globalement la conception, l'organisation, les résultats et les tableaux de compétences de l'épreuve externe commune 2023.

TEXTES OFFICIELS RELATIFS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

- Décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire (Titre I, Titre III, Titre IV).
- Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.
- Arrêté du 4 mai 2016 déterminant les modalités d'inscription, de distribution, de passation, de correction et de sécurisation de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base et la forme de ce certificat.
- Circulaire 8860 du 6 mars 2023 : dispositions relatives à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année 2022-2023.

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

A. CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve ainsi que les consignes de passation, de correction et de réussite ont été élaborées par un **groupe de travail** composé de :

Benoît BAMPS	Inspecteur du continuum pédagogique
Véronique CAMBIER	Conseillère au soutien et à l'accompagnement
Nathalie CHAUDERLOT	Chargée de mission à la Direction générale du Pilotage du Système éducatif
Aline DEBOUNY	Inspectrice du continuum pédagogique
Caroline DE PAEPE	Attachée à la Direction générale du Pilotage du Système éducatif
Laurent HANNECART	Inspecteur du continuum pédagogique
Catherine HUBINON	Conseillère au soutien et à l'accompagnement
Laurent JADIN	Conseiller au soutien et à l'accompagnement
Stéphane JERÔME	Instituteur
Sophie LECOQCQ	Chargée de mission à la Direction générale du Pilotage du Système éducatif
Gérard LEGRAND	Inspecteur général du continuum pédagogique et président du groupe
Jean-Pierre LESUISSE	Inspecteur du continuum pédagogique
Marie-Germaine MAPESSA	Conseillère au soutien et à l'accompagnement
Jocelyne MARECHAL	Inspectrice du continuum pédagogique
Isabelle MATHIEU-DAUDE	Institutrice
Nicolas MIROUX	Chargé de mission à la Direction générale du Pilotage du Système éducatif
Marjorie MONTANUS	Conseillère au soutien et à l'accompagnement
Stéphanie MOTTOULE	Institutrice
Benoît POCHE	Instituteur
Valérie RADOUX	Institutrice
Jean-Luc ROLAND	Inspecteur du continuum pédagogique
Dominique STEFFENS	Instituteur
Isabelle VANOYCKE	Conseillère au soutien et à l'accompagnement

B. STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se présente sous forme de livrets, évaluant chacun un domaine.

Le tableau ci-dessous reprend la structure d'ensemble des différentes parties de l'épreuve 2023, par domaine et par livret.

DISCIPLINE	DOMAINE	LIVRET	PORTFOLIO
Français	Écouter	Livret 1	
	Écrire	Livret 2	
	Lire informatif	Livret 4	p. 2 à 6
	Lire fictionnel	Livret 7	p. 33 à 35
Formation mathématique	Solides et figures	Livret 3	
	Grandeurs	Livret 6	
	Nombres et opérations	Livret 8	p. 31
Éveil	Initiation scientifique	Livret 9	p. 7 à 16
	Formation historique et géographique	Livret 5	p. 17 à 32

Les questions qui composent l'épreuve sont conçues en fonction des compétences à certifier pour chaque domaine. Elles couvrent différents niveaux taxonomiques et se présentent sous différents formats (questions à choix multiples, questions ouvertes à réponses brèves, questions ouvertes à réponses élaborées). Celles-ci ont fait l'objet de prétests.

C. ADAPTATIONS

Les conditions pour pouvoir **bénéficier d'aménagements raisonnables** sont les suivantes :

- le(s) trouble(s) de l'élève doivent avoir été diagnostiqués par un spécialiste compétent¹. Le diagnostic ne doit pas nécessairement dater de l'année en cours.
- il ne peut s'agir que des aménagements réalisés habituellement (en classe) lors des apprentissages et des évaluations.

Adaptation de la présentation de l'épreuve

L'épreuve externe, dans sa **version standard**, a une présentation pouvant convenir à un maximum d'élèves. Elle est conçue en concertation avec des professionnels du handicap et des troubles de l'apprentissage et présente une mise en page aérée et une police de caractères sans empattements, pour en favoriser la lisibilité.

¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2019 fixe la liste exhaustive des professions médicales, psycho-médicales et paramédicales reconnues officiellement pour poser le diagnostic invoqué pour la mise en place des aménagements raisonnables dans l'enseignement fondamental ou secondaire ordinaire.

Pour les élèves qui présentent un trouble de l'apprentissage et/ou visuel **diagnostiqués et qui bénéficient d'aménagements plus importants des documents durant l'année**, l'épreuve existe aussi en **versions adaptées**. En plus des caractéristiques de l'épreuve standard, ces versions bénéficient :

- d'une mise en page encore plus aérée ;
- d'une police de caractère Arial ;
- d'un agrandissement de la taille de la police ;
- d'un alignement du texte à gauche ;
- d'un renforcement du contraste ;
- des cartes et dessins schématisés ;
- d'un agrandissement de la pagination ;
- d'une suppression de certains éléments non essentiels.
- de la présentation des principaux documents servant de support à l'épreuve dans un livret à part, pour faciliter la lecture en vis-à-vis des questions et des informations qui s'y rapportent.

Tous les documents de l'épreuve (standard ou adaptée) sont imprimés au format « livret » (recto/verso), qui facilite la manipulation des documents et permet de présenter un maximum d'informations en vis-à-vis, limitant ainsi les risques d'aller-retours entre les pages d'un même livret.

Les **versions adaptées** sont les suivantes :

- **L'épreuve adaptée version 1 (V1)**, rédigée en **Arial, taille 20**. Elle est disponible au format papier uniquement. Cette version est réservée aux élèves présentant des troubles visuels **sévères** ou une dyspraxie et habitués à travailler avec de très grands caractères pendant l'année ;
- **L'épreuve adaptée version 2 (V2)**, rédigée en **Arial, taille 14**. Elle est disponible au format papier et au format électronique² (format PDF **adapté aux logiciels de synthèse vocale**). La version 2 électronique est toujours accompagnée d'une version papier, permettant à l'élève de passer de l'une à l'autre, selon ses besoins ;
- **L'épreuve adaptée en braille**. Elle est disponible au format papier et au format électronique².

L'équipe éducative choisit le format qui convient le mieux à ses élèves.

Pour une meilleure visualisation, les épreuves antérieures, ainsi que les versions adaptées V1 et V2, sont téléchargeables sur la page internet dédiée aux épreuves CEB du site Enseignement.be :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=27605&navi=4233>

(Évaluations > Évaluations externes certificatives > CEB > Épreuves > Épreuves adaptées)

² Un mode d'emploi pour utiliser l'épreuve adaptée V2 électronique est disponible sur demande par courriel à evaluations.externes@cfwb.be.

Adaptation des modalités de passation

Le matériel et les modalités de passation qui suivent sont autorisés et ne doivent pas faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration, si les deux conditions précitées sont rencontrées.

La direction ou le pouvoir organisateur est responsable de la disposition des élèves dans leur local. Les élèves souffrant d'un trouble de l'attention seront idéalement placés en fonction de leurs besoins.

Temps supplémentaire

Pour les élèves à besoins spécifiques, la durée des épreuves peut être aménagée par octroi de temps supplémentaire. Il peut s'agir de temps *avant* ou *après* les épreuves, sans toutefois modifier l'heure d'ouverture des paquets (à partir de 7 h), ni entraver le temps nécessaire à la correction. Vu le caractère particulier des épreuves certificatives (longueur, stress...), cet aménagement peut être mis en place même si l'élève n'en a pas bénéficié durant l'année.

Relances attentionnelles lors de la surveillance des épreuves

Lors de la passation des épreuves, l'enseignant surveillant peut recentrer l'élève à besoins spécifiques sur sa tâche en effectuant des relances attentionnelles. Cet aménagement peut s'opérer même si l'élève n'en a pas bénéficié durant l'année.

Matériel

Tout élève à besoins spécifiques qui utilise le matériel suivant en classe **peut en bénéficier** pendant l'épreuve :

- un cache ou une latte pour l'aide à la lecture ;
- une fiche de procédure de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- pour les disciplines qui autorisent le dictionnaire : un dictionnaire à signets ;
- des feutres fluorescents (pour les livrets et le portfolio) ;
- des fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. **Ces fiches ne peuvent pas contenir d'informations portant sur les matières évaluées ;**
- un *time timer* pour l'aide à la gestion du temps.

Tiers aidant

Tout élève à besoins spécifiques qui bénéficie de la présence d'un tiers aidant durant l'année **peut être accompagné d'un tiers aidant** pendant l'épreuve.

Cet accompagnement est assuré par un membre de l'équipe pédagogique, par la personne accompagnant habituellement l'élève en intégration en classe ou par un service d'aide à l'intégration.

Le tiers aidant peut :

- aider l'élève à manipuler les documents ;
- oraliser les consignes, **sans les reformuler** (pas d'oralisation pour les textes de lecture) ;
- retranscrire fidèlement les réponses orales de l'élève ;
- effectuer des relances attentionnelles.

Logiciels

Les logiciels de synthèse vocale, de dictée vocale, de traitement de texte, de prédiction de mots, de correction orthographique ou de mathématiques sont **autorisés sous conditions** pour les élèves à besoins spécifiques qui les utilisent durant l'année.

L'utilisation d'un logiciel ne peut **en aucun cas empêcher l'évaluation des compétences des élèves**. Cette situation se présente lorsqu'une fonctionnalité particulière de l'outil entre en conflit avec les objectifs de l'épreuve ou d'une partie de l'épreuve.

Les fonctions d'aide suivantes ne seront donc pas autorisées :

- la calculatrice intégrée (pour une partie de l'épreuve de mathématiques) ;
- le correcteur orthographique et le prédicteur de mots (pour la production d'écrit de l'épreuve de français, qui évalue l'orthographe) ;
- le dictionnaire intégré (lorsque l'utilisation du dictionnaire est proscrite) ;
- la connexion à internet (pour toutes les épreuves) ;
- le contenu d'une partie de la matière (pour les matières concernées).

En conséquence, l'équipe pédagogique devra :

- s'assurer de la désactivation de ces fonctionnalités pour les épreuves ou parties d'épreuves concernées ;
- si la désactivation est impossible, s'assurer impérativement, lors de la passation, que ces fonctionnalités ne sont pas utilisées par les élèves.

Voici une liste non exhaustive de logiciels couramment utilisés :

- *Kurzweil 1000 ou 3000* ;
- *SprintPlus* ;
- *Dragon NaturallySpeaking* ;
- *Médialexie* ;
- *Lexibar* ;
- *OpenBoard* (anciennement *Open Sankoré* – approprié notamment en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- *Déclic* (approprié notamment en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- *Apprenti Géomètre* (approprié notamment en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- *GeoGebra* (approprié notamment en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- *Geometry Pad* (approprié notamment en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- *Adobe Acrobat Reader* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- *PDF-XChange Viewer* – pour PC – et *Aperçu* – pour MAC (permettent de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- *Microsoft OneNote* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- *Notability* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail).

Pour solliciter l'utilisation d'un autre logiciel ayant des fonctions d'aide similaires à ceux présentés ci-dessus, une demande spécifique peut être formulée à l'adresse suivante : evaluations.externes@cfwb.be.

Tâche d'écoute

Tout élève présentant un trouble d'audition centrale bénéficie d'une lecture individualisée du texte dans un local le plus calme possible. Le débit de parole du lecteur est adapté.

Tout élève atteint de déficience auditive a le choix entre 2 modalités (l'école met en place l'aménagement utilisé habituellement en classe) :

- une interprétation en langue des signes (*une vidéo en langue des signes sera mise à disposition sur la plateforme EVAEXT*) ;
- une lecture individualisée (*débit de parole adapté*) dans un local le plus calme possible.

Exceptionnellement, un élève présentant un trouble d'audition centrale ou atteint de déficience auditive peut être dispensé de la tâche d'écoute lorsque le degré de son trouble est tel qu'il est impossible d'adapter de manière adéquate les modalités de passation de cette partie de l'épreuve (par exemple, lorsque l'élève est atteint de surdité profonde et ne maîtrise pas la langue des signes).

La mise à disposition du portfolio avant le début de l'épreuve, la lecture et la reformulation des consignes par une personne tierce ne sont pas autorisées.

Cette année, **5 751** élèves ont bénéficié d'une adaptation du format de l'épreuve.

FORMAT DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE DEMANDES
Version 1 (Arial 20)	131
Version 2 (Arial 14)	4 511
Version 3 (braille)	3
Version électronique	1 106

ORGANISATION

A. DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

L'Inspection distribue les livrets des élèves sous scellés aux directions des écoles. Les paquets ne peuvent être ouverts que le matin de l'épreuve, une heure avant le début des séances de passation.

B. PASSATION ET HORAIRE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a été administrée aux élèves au cours des matinées des lundi 26, mardi 27, jeudi 29 et vendredi 30 juin 2023. La répartition horaire était la suivante :

DURÉE (MIN)	EXAMEN		POINTS
	Livret	Dénomination	
LUNDI 26 JUIN			
		Accueil	
40	1	ÉCOUTER	20
45	2	ÉCRIRE	35
		Récréation	
20	2	ÉCRIRE (net)	-
		Pause	
65	3	SOLIDES & FIGURES	40
MARDI 27 JUIN			
		Accueil	
65	4	LIRE INFORMATIF	30
		Récréation	
75	5	ÉVEIL – FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE	60
JEUDI 29 JUIN			
		Accueil	
75	6	GRANDEURS	55
		Récréation	
65	7	LIRE FICTIONNEL	35
VENDREDI 30 JUIN			
		Accueil	
75	8	NOMBRES ET OPÉRATIONS	70
		Récréation	
75	9	ÉVEIL – INITIATION SCIENTIFIQUE	60

L'école fixe l'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation.

CONSIGNES GÉNÉRALES D'ORGANISATION

Matériel à prendre :

- Dictionnaire (utilisable pour TOUTES les épreuves) ;
 - Compas, équerre, calculatrice (uniquement le lundi 26 et le jeudi 29) et latte graduée en formation mathématique ;
 - Crayons de couleur, latte, ciseaux, colle + matériel d'écriture de base (stylo, crayon, gomme...) ;
- Les élèves qui le souhaitent peuvent aussi disposer de feutres fluorescents et d'un casque anti-bruit.

Matériel fourni :

Portfolio.

« Neutralité » du local où se déroulent les épreuves et respect strict des consignes de passation (aucun référentiel mural, etc.)

Chaque matinée, avant l'administration de l'épreuve, les surveillants prennent connaissance des **consignes de passation** relatives à chaque carnet de test. Ceux-ci sont tenus au respect strict des consignes.

Il est également rappelé aux élèves, après chaque matinée, le matériel nécessaire à la passation des jours suivants.

C. CORRECTIONS

Les corrections sont organisées par l'Inspection et les délégués au contrat d'objectifs. Elle a réuni les titulaires des classes concernées et les directions volontaires au cours des après-midis des lundi 26, mardi 27, jeudi 29 et vendredi 30 juin 2023.

Les corrections sont effectuées collectivement de telle sorte qu'un enseignant n'a pas à corriger les copies de ses élèves.

Afin que la correction soit identique pour tous, les correcteurs ont à leur disposition des grilles de correction reprenant les réponses attendues et la pondération y correspondant.

D. DÉLIBÉRATION

Une fois les épreuves corrigées, les résultats sont transmis au **jury de l'épreuve** constitué par l'inspecteur du secteur. Chaque jury est composé de l'inspecteur lui-même, de quatre instituteurs (de 5^e année ou 6^e année primaire), ainsi que de deux enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Le jury applique les **consignes de réussite** fixées par le groupe de travail qui a élaboré l'épreuve. Celles-ci sont communes à tous les jurys. Elles permettent d'assurer l'égalité de traitement pour tous les élèves.

CONSIGNES DE RÉUSSITE FIXÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Les élèves doivent obtenir 50 % des points au moins en français, en mathématiques et en éveil.

Le jury enregistre les réussites et les échecs découlant de l'application des consignes. Il peut néanmoins prendre en compte tout élément particulier, préalablement signalé à l'Inspection par les responsables de la passation, qui pourrait entacher les résultats d'un ou plusieurs élèves (ex. temps de passation non respecté, consignes mal données dans une classe, page manquante dans un livret, etc.).

L'Inspection transmet ensuite à la direction les résultats et les copies de ses élèves.

Au sein de chaque école, un **jury d'école** est alors constitué en vue de la délivrance du CEB.

COMPOSITION DU JURY D'ÉCOLE EN FONCTION DU DEGRÉ D'ÉTUDES

• **Pour l'enseignement primaire ordinaire** : le jury est composé de la direction, qui préside ce jury, et de tous les instituteurs de 5^e et 6^e années de l'école.

Remarque : le jury comporte au moins 3 personnes, le président compris. Les directions des écoles qui n'atteignent pas ce minimum font appel à des instituteurs d'autres années ou à des enseignants de 5^e année ou de 6^e année primaire extérieurs à l'école.

• **Pour l'enseignement primaire spécialisé** : le jury, présidé par la direction, correspond au Conseil de classe.

• **Pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé** : le jury, présidé par la direction, correspond au Conseil de classe.

Le jury délivre obligatoirement le certificat d'études de base à tout élève ayant réussi l'épreuve externe.

Le jury peut toutefois accorder le CEB à l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer, en tout ou en partie, à l'épreuve externe commune. Il fonde alors sa décision sur le dossier de l'élève comprenant :

- une copie des bulletins de l'élève (des 2 dernières années s'il est inscrit dans l'enseignement primaire ou de l'année scolaire en cours s'il fréquente l'enseignement secondaire), tels qu'ils ont été communiqués aux parents ;
- le rapport circonstancié de l'enseignant avec son avis favorable ou défavorable quant à l'attribution du certificat d'études de base à l'élève concerné ;
- tout autre élément, comme le protocole d'aménagements raisonnables, le protocole d'intégration ou le PIA.

Le jury ou le Conseil de classe doit motiver ses décisions. La motivation doit être conforme aux dispositions de la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation des actes administratifs. Elle doit :

- être adéquate, pertinente (manifestement avoir trait à la décision) ;
- être claire, précise et concrète (pas de formules vagues ou de clauses de style) ;
- être complète (une fois la décision prise, seuls les motifs qui figurent dans la motivation sont valables en droit) ;
- faire référence aux faits et aux règles juridiques appliquées (le lien de cause à effet doit apparaître clairement) ;
- apparaître dans le PV des délibérations.

E. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les parents ont accès aux résultats de leur enfant. Ceux-ci leur sont communiqués discipline par discipline, sans score global, sous forme d'une insertion dans le bulletin ou d'une annexe au bulletin précisant la nature de l'épreuve. Les parents ont également la possibilité, sur demande, de consulter les copies de leur enfant.

Modèle de communication

RÉSULTATS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

En juin 2023, la Communauté française a organisé une épreuve externe commune en vue de la délivrance du certificat d'études de base (CEB).

Cette épreuve portait sur quatre domaines.

Prénom NOM a participé et a obtenu les résultats suivants :

- Français : .../100
- Formation mathématique : .../100
- Éveil – initiation scientifique : .../100
- Éveil – formation historique et géographique : .../100

En cas de refus d'octroi du CEB, un entretien avec les parents est organisé afin de leur fournir les informations nécessaires pour comprendre la décision du jury. Les parents sont également informés sur la poursuite de la scolarité et sur les modalités d'un éventuel recours.

Conformément au prescrit légal (*Décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire*), il est rappelé que **les résultats ne peuvent permettre d'établir aucun classement entre élèves ou entre écoles**. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre écoles.

F. MODALITÉS D'INTRODUCTION DE RECOURS

Les parents qui le désirent peuvent contester la décision du refus d'octroi du CEB devant le **Conseil de recours**. Ce recours doit comprendre une motivation précise contestant la décision de refus d'octroi et être adressé par courrier recommandé à l'Administration générale de l'Enseignement.

À partir du dossier de l'élève et des arguments exposés par les différentes parties, le Conseil de recours évalue la correspondance entre les compétences acquises par l'élève et les compétences qu'il doit normalement acquérir au terme de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire (Socles de compétences).

Si le Conseil de recours annule la décision du jury ou du Conseil de classe, la direction délivre le CEB à l'élève concerné.

RÉSULTATS

Après les délibérations, l'Inspection transmet les grilles détaillées d'encodage des résultats à l'Administration générale de l'Enseignement, chargée des analyses statistiques.

A. PARTICIPATION ET RÉUSSITE

En juin 2023, **61 806** élèves étaient inscrits à l'épreuve permettant l'octroi du CEB.

Le tableau suivant présente le taux de participation et de réussite en fonction de l'année d'étude fréquentée par les élèves.

	Nombre d'élèves inscrits	Passation complète	Réussite
6 ^e primaire	52 678	99,3 %	88,2 %
1 ^{re} différenciée	4 603	92,7 %	17,2 %
2 ^e différenciée	3 018	90,5 %	28,2 %
DASPA	41	80,5 %	9,1 %
1 ^{re} commune	51	84,3 %	48,8 %
Primaire spécialisé	271	97,8 %	61,5 %
Secondaire spécialisé	365	76,7 %	23,6 %
Inscriptions individuelles ³	779	97,3 %	81,1 %

Zoom sur les élèves de l'enseignement primaire spécialisé :

	Passation complète	Réussite
Type 1	4	1
Type 2	1	1
Type 3	34	17
Type 4	6	6
Type 5	2	2
Type 6	0	0
Type 7	13	11
Type 8	211	125
TOTAL	271	163

Zoom sur les élèves inscrits individuellement à l'épreuve :

	Passation complète	Réussite
Enseignement à domicile	237	200
5 ^e primaire	283	215
Ecole francophone d'une commune à facilités	110	103
Enseignement à l'étranger	14	13
Ecole privée	69	62
Ecole spécialisée	22	9
IPPJ	6	2
Autres	17	11

³ Les inscriptions individuelles concernent les élèves âgés d'au moins 11 ans au 31 décembre 2023, qui ne fréquentent pas les années d'études spécifiées.

B. ÉCHECS

Quelque **12 188** élèves n'ont pas réussi l'épreuve certificative. Le tableau suivant présente la répartition de ces derniers, selon le nombre d'échecs qu'ils enregistrent et en fonction de l'année d'étude fréquentée par les élèves.

	1 ÉCHEC	2 ÉCHECS	3 ÉCHECS	TOTAL DES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ
6 ^e primaire	59,0 %	20,7 %	20,3 %	6 183
1 ^{re} différenciée	31,2 %	20,3 %	48,5 %	3 535
2 ^e différenciée	43,5 %	22,6 %	33,9 %	1 959
DASPA	10,0 %	26,7 %	63,3 %	30
1 ^{re} commune	59,1 %	22,7 %	18,2 %	22
Primaire spécialisé	53,9 %	24,5 %	21,6 %	102
Secondaire spécialisé	46,7 %	26,2 %	27,1 %	214
Inscriptions individuelles	48,3 %	16,8 %	35,0 %	143

La répartition des échecs parmi les élèves qui n'ont pas réussi est présentée au sein du tableau suivant :

	1 ÉCHEC			2 ÉCHECS			3 ÉCHECS
	Français	Math.	Eveil	Math. Français	Français Éveil	Math. Éveil	
6 ^e primaire	10,8 %	45,2 %	2,9 %	10,8 %	2,3 %	7,7 %	20,3 %
1 ^{re} différenciée	3,7 %	26,9 %	0,6 %	10,2 %	1,3 %	8,8 %	48,5 %
2 ^e différenciée	4,1 %	38,6 %	0,8 %	13,4 %	0,8 %	8,4 %	33,9 %
DASPA	10,0 %	0,0 %	0,0 %	16,7 %	6,7 %	3,3 %	63,3 %
1 ^{re} commune	4,5 %	54,6 %	0,0 %	4,5 %	0,0 %	18,2 %	18,2 %
Primaire spécialisé	4,9 %	49,0 %	0,0 %	15,7 %	1,0 %	7,8 %	21,6 %
Secondaire spécialisé	4,2 %	42,5 %	0,0 %	15,0 %	1,4 %	9,8 %	27,1 %
Inscriptions individuelles	8,4 %	37,0 %	2,8 %	7,0 %	0,7 %	9,1 %	35,0 %

C. SCORES

Le tableau suivant présente les scores moyens obtenus pour chaque partie de l'épreuve, selon l'année d'études.

	6 ^e primaire	1 ^{re} diff.	2 ^e diff.	DASPA	1 ^{re} com.	Prim. spéc.	Sec. spéc.	Inscrip. indiv.
Lire informatif	76,5 %	48,2 %	56,5 %	41,5 %	65,6 %	66,8 %	60,3 %	75,2 %
Lire fictionnel	74,1 %	41,2 %	48,9 %	26,8 %	60,4 %	61,1 %	51,1 %	72,4 %
Écrire	71,8 %	48,2 %	53,6 %	33,8 %	67,1 %	61,5 %	52,2 %	70,3 %
Écouter	73,4 %	46,5 %	50,9 %	36,2 %	57,6 %	64,4 %	54,1 %	75,3 %
Nombres & opérations	73,9 %	34,9 %	41,4 %	38,3 %	52,3 %	56,4 %	40,9 %	71,0 %
Solides & figures	75,8 %	41,9 %	48,0 %	31,1 %	55,5 %	59,9 %	46,9 %	72,9 %
Grandeurs	71,0 %	29,8 %	36,3 %	29,7 %	46,3 %	52,5 %	36,7 %	66,8 %
Formation historique & géographique	75,3 %	46,5 %	54,7 %	43,2 %	63,4 %	66,8 %	59,0 %	74,5 %
Initiation Scientifique	74,9 %	46,4 %	55,6 %	44,1 %	61,9 %	64,7 %	57,0 %	74,0 %

Le tableau suivant présente les scores moyens obtenus pour chaque discipline, selon l'année d'études.

	6 ^e primaire	1 ^{re} diff.	2 ^e diff.	DASPA	1 ^{re} com.	Prim. spéc.	Sec. spéc.	Inscrip. indiv.
Français	73,9 %	45,9 %	52,5 %	34,1 %	63,2 %	63,2 %	54,2 %	73,0 %
Mathématiques	73,6 %	35,5 %	41,9 %	33,0 %	51,3 %	56,3 %	41,5 %	70,2 %
Éveil	75,1 %	46,5 %	55,2 %	43,7 %	62,7 %	65,8 %	58,0 %	74,3 %

D. DÉLIVRANCE DU CEB

Les écoles ont la possibilité d'attribuer le certificat d'études de base aux élèves qui n'ont pas réussi l'épreuve ou qui ne l'ont pas présentée complètement, sur la base de leur dossier scolaire et après délibération.

	6 ^e primaire		Primaire spécialisé	
	Nombre d'élèves	Proportion	Nombre d'élèves	Proportion
Inscrits	52 678	100,0 %	271	100,0 %
Réussite épreuve	46 115	87,6 %	163	60,1 %
Octroi après délibération école	3 237	6,1 %	34	12,5 %
Non-octroi	3 214	6,1 %	73	26,9 %
Inconnu	-	-	1	0,4 %
Recours fondé	112	0,2 %	-	-

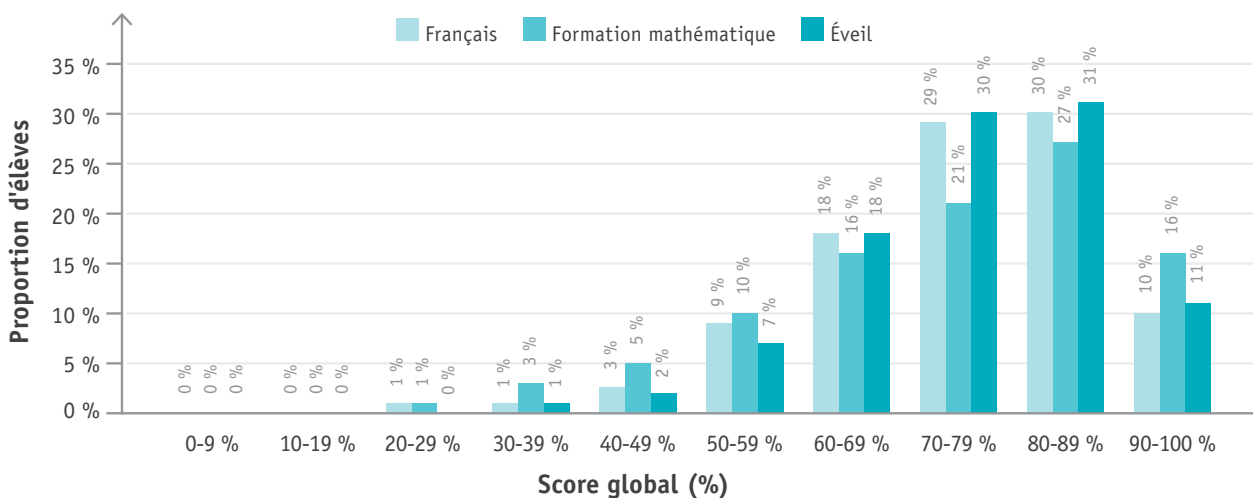
	1 ^{re} différenciée		2 ^e différenciée	
	Nombre d'élèves	Proportion	Nombre d'élèves	Proportion
Inscrits	4 603	100,0 %	3 018	100,0 %
Réussite épreuve	734	16,0 %	771	25,5 %
Octroi après délibération école	699	15,2 %	606	20,1 %
Non-octroi	2 405	52,2 %	1 264	41,9 %
Inconnu	747	16,2 %	368	12,2 %
Recours fondé	18	0,4 %	9	0,3 %

	1 ^{re} commune		DASPA	
	Nombre d'élèves	Proportion	Nombre d'élèves	Proportion
Inscrits	51	100,0 %	41	100,0 %
Réussite épreuve	21	41,2 %	3	7,3 %
Octroi après délibération école	14	27,5 %	6	14,6 %
Non-octroi	8	15,7 %	15	36,6 %
Inconnu	8	15,7 %	17	41,5 %
Recours fondé	-	-	-	-

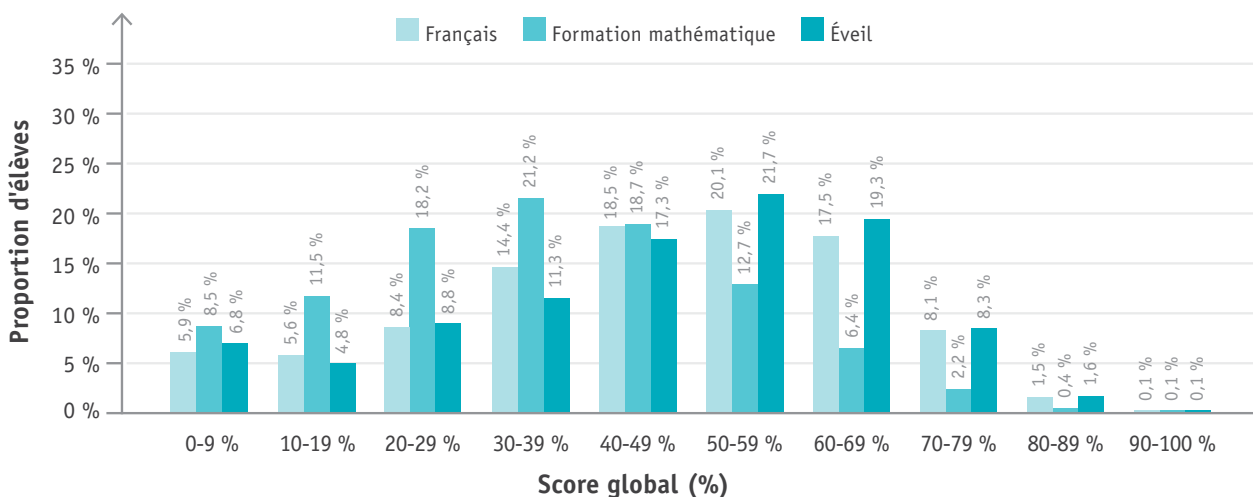
Remarque : les pourcentages sont calculés sur le nombre total d'élèves inscrits (qu'ils aient ou non présenté toute l'épreuve).

E. DISTRIBUTION DES RÉSULTATS PAR DISCIPLINE

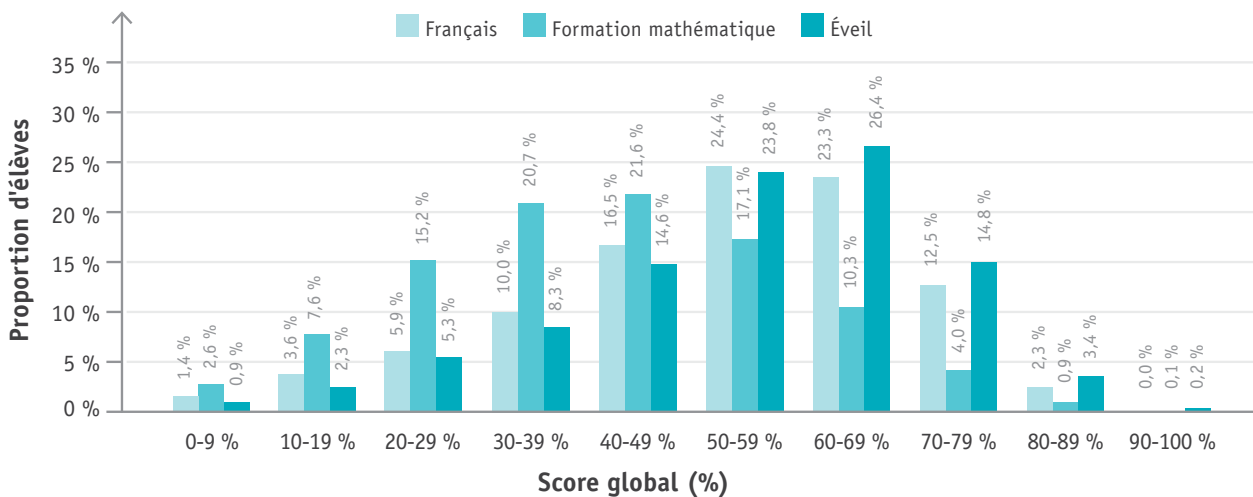
6^e primaire



1^{re} année différenciée



2^e année différenciée



F. RECOURS

En juillet 2023, le Conseil de recours contre les refus d'octroi du certificat d'études de base a été saisi de 230 demandes.

Il s'est réuni les 8, 9, 10, 17 et 30 août ; ainsi que le 7 septembre 2023.

Le Conseil de recours a examiné sur le fond les 223 recours recevables. Parmi ceux-ci, 170 concernaient des élèves de 6^e primaire, 1 dossier concernait un élève de l'enseignement primaire spécialisé ; 20 dossiers concernaient des élèves inscrits en 1^{re} année différenciée ; 10 dossiers concernaient des élèves inscrits en 2^e année différenciée, 2 dossiers concernaient des élèves de 1^{re} année commune et 20 dossiers concernaient des inscriptions individuelles (élèves inscrits à l'épreuve à la demande des parents).

Au terme de l'examen des dossiers, le Conseil de recours a déclaré 154 recours fondés et 69 non fondés.

TABLEAU DES COMPÉTENCES

CEB 2023 - MATHÉMATIQUES



3.1. LES NOMBRES

Compétences visées	Items		
	Ressources	Tâches simples	Tâches complexes
3.1.1. Compter, dénombrer, classer			
Dénombrer		Q2	
Dire, lire et écrire des nombres dans la numération décimale de position en comprenant son principe	Q5, Q10, Q11		
Classer (situer, ordonner, comparer)	Q4, Q6, Q15, Q24		
3.1.2. Organisation les nombres par familles			
Décomposer et recomposer	Q12, Q14, Q23		
Créer des familles de nombres à partir d'une propriété donnée (pair, impair, multiple de, diviseur de...)	Q13	Q16	
3.1.3. Calculer			
Identifier et effectuer des opérations dans des situations variées		Q7, Q18	Q8
Estimer, avant d'opérer, l'ordre de grandeur d'un résultat	Q1		
Construire des tables d'addition et de multiplication, en comprenant leur structure, et les restituer de mémoire	Q3		
Utiliser la soustraction comme la réciproque de l'addition et la division comme la réciproque de la multiplication	Q19		
Dans un calcul, utiliser les décompositions appropriées des nombres (en sommes et en produits)	Q3, Q25		
Utiliser des propriétés des opérations pour remplacer un calcul par un autre plus simple, y compris en appliquant des démarches de compensation	Q17, Q22		
Choisir et utiliser avec pertinence le calcul mental, le calcul écrit ou la calculatrice en fonction de la situation			
Vérifier le résultat d'une opération		Q20	
Écrire des nombres sous une forme adaptée (entière, décimale ou fractionnaire) en vue de comparer, d'organiser ou d'utiliser		Q9, Q21	

3.2. LES SOLIDES ET FIGURES

Compétences visées	Items		
	Ressources	Tâches simples	Tâches complexes
3.2.1. Repérer			
Se situer et situer des objets dans un système de repérage	Q7a, Q7c	Q7b, Q7e	
Représenter, sur un plan, le déplacement correspondant à des consignes données		Q7d	
3.2.2. Reconnaître, comparer, construire, exprimer			
Reconnaître, comparer des solides et des figures, les différencier et les classer sur base de propriétés de côtés, d'angles pour les figures	Q5, Q6, Q11		
Construire des figures et des solides simples avec du matériel varié	Q15		
Tracer des figures simples en lien avec les propriétés des figures et au moyen de la règle graduée, de l'équerre et du compas		Q2, Q8, Q10, Q12	
Connaitre et énoncer les propriétés de côtés et d'angles utiles dans la construction de quadrilatères et de triangles	Q3, Q9		
3.2.3. Dégager des régularités, des propriétés, argumenter			
Dans un contexte de pliage, de découpage, de pavage et de reproduction de dessins, relever la présence de régularités, reconnaître la présence d'un axe de symétrie	Q13	Q1, Q4	
Reconnaître et construire des agrandissements et des réductions de figures en s'appuyant sur des quadrillages		Q14	
Comprendre et utiliser, dans leur contexte, les termes usuels propres à la géométrie pour décrire, comparer, tracer		Q16	

3.3. LES GRANDEURS

Compétences visées	Items		
	Ressources	Tâches simples	Tâches complexes
3.3.1. Comparer, mesurer			
Comparer des grandeurs de même nature et concevoir la grandeur comme une propriété de l'objet, la reconnaître et la nommer		Q3b, Q20	
Effectuer le mesurage en utilisant des étalons familiers et conventionnels et en exprimer le résultat (longueur, capacités, masses, aires, volumes, durées, coût)	Q7b, Q9	Q7a, Q7c, Q19	Q3a
Faire des estimations en utilisant des étalons familiers et conventionnels	Q16		
Construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes		Q10, Q11, Q15	
Se situer et situer des événements dans le temps		Q2	
Connaître le sens des préfixes déca., déci., hecto., kilo., centi., milli.	Q8		
Établir des relations dans un système pour donner du sens à la lecture et à l'écriture d'une mesure	Q14, Q18	Q18	
3.3.2. Opérer, fractionner			
Fractionner des objets en vue de les comparer		Q13	
Additionner et soustraire deux grandeurs fractionnées		Q12	
Calculer des pourcentages		Q1	
Résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe			Q6
Dans une situation de proportionnalité directe, compléter un tableau qui met en relation deux grandeurs		Q5	

3.4. LE TRAITEMENT DE DONNÉES

Compétences visées	Items		
	Ressources	Tâches simples	Tâches complexes
Organiser selon un critère des données issues de contextes divers		Q2 G	
Lire un graphique, un tableau, un diagramme	Q17a G	Q17b G	
Déterminer la moyenne arithmétique d'un ensemble de données discrètes		Q4 G	

GRILLE DE CORRECTION DE TÂCHES COMPLEXES

	PRÉSENCE D'OPÉRATIONS OU DE DÉMARCHES EN LIEN AVEC LA SITUATION	ABSENCE D'OPÉRATIONS OU DE DÉMARCHES
<p>RÉPONSE FINALE CORRECTE & COMPLÈTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication de la réponse par une phrase (même non verbale) • Nombre correct • Si présence d'un étalon, il s'agit de l'étalon attendu 	4/4	2/4
<p>RÉPONSE FINALE CORRECTE (nombre correct)</p> <p>MAIS pas de communication par une phrase (même non verbale)</p>	3/4	1/4
<p>RÉPONSE FINALE INCORRECTE avec ou sans communication de la réponse par une phrase</p> <p>La démarche est complète et toutes les opérations sont en lien avec la situation, mais on relève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit UNE erreur de calcul à UNE des opérations posées ; • soit une réponse dans un autre étalon que celui attendu. 	3/4	
<p>Une des deux étapes de la démarche est présente et le résultat du calcul effectué par l'élève est correct.</p>	2/4	
<p>Une des deux étapes de la démarche est présente, mais le résultat du calcul effectué par l'élève est incorrect.</p>	1/4	
<p>Opérations/démarches sans aucun lien avec la situation</p>	0/4	

Attention, il ne faut pas pénaliser si des opérations sont mal posées, c'est-à-dire s'il y a une utilisation incorrecte du signe « = » (compétence à certifier à 14 ans).

Exemples : $5 \times 500 = 2500 \times 2 = 5000$
 $37 \times 11 = 37 \times 10 = 370 + 37 = 407$
 ...

LIRE

Compétences visées	Items	
	Lire informatif	Lire fictionnel
Orienter sa lecture en fonction de la situation de communication		
Repérer les informations relatives aux références d'un livre, d'un texte (collections familières)		
Choisir un document en fonction du projet et du contexte de l'activité	Q13	Q16
Anticiper le contenu d'un document en utilisant ses indices externes et internes (illustrations, images, première et quatrième pages de couverture, dos du livre, table des matières, typographie...)		
Saisir l'intention dominante de l'auteur (informer, persuader, enjoindre, émouvoir, donner du plaisir...) en considérant la globalité d'un texte court et simple où l'intention apparaît nettement		Q27
Adapter sa stratégie de lecture en fonction du projet, du document et du temps accordé : lecture intégrale ou sélective en s'aidant des indices internes (titres, intertitres, illustrations, ordre alphabétique...)	Q1	
Élaborer des significations		
Gérer la compréhension du document pour :		
• dégager les informations explicites (déterminer les informations essentielles et secondaires, établir les rapports de manière et de lieu)	Q3-Q5- Q8-Q10- Q14-Q15	Q4-Q8-Q12
• découvrir les informations implicites/inférer (construire une information à partir d'éléments rapprochés et concernant le lieu, le temps, les personnages)	Q4	Q2-Q5- Q7- Q11-Q14
• vérifier des hypothèses proposées (en tenant compte d'un plus grand nombre d'indices)	Q12	Q17
• percevoir le sens global afin de pouvoir : restituer l'histoire en respectant l'ordre chronologique, les liens logiques, dans des récits courts : nouvelle, conte...	Q2	Q10
• percevoir le sens global afin de pouvoir : reformuler et utiliser des informations d'un texte structuré et plus long	Q11	Q1-Q6
• percevoir le sens global afin de pouvoir : reformuler ou exécuter un enchaînement de consignes (consignes simples pour réaliser une tâche plus complexe)		
Réagir, selon la nature du document et distinguer :		
• le réel de l'imaginaire (réel et imaginaire apparaissent bien distinctement)		
• le réel du virtuel (particulièrement, des représentations de l'animal, de la personne humaine et de son environnement)		
• le vrai du faux (le vrai ou le faux se distingue nettement)	Q9	Q13-Q18

LIRE

Compétences visées	Items	
	Lire informatif	Lire fictionnel
Dégager l'organisation du texte		
Reconnaitre un nombre diversifié de documents en identifiant la structure dominante :		
• narrative (repérer l'essentiel d'une histoire, d'un récit)		
• descriptive (repérer la manière dont les éléments sont décrits)		
• structure dialoguée (repérer les marques du discours direct, prouver que les répliques des personnages s'enchaînent)		Q15
Repérer les marques de l'organisation générale :		
• paragraphes (repérer titres et intertitres, paragraphes, signes et alinéas)	Q16	
• mise en page (identifier les genres de textes : lettre, article, affiche,...)		
• organisateurs textuels (repérer les organisateurs temporels et spatiaux)	Q18	
• modes et temps verbaux (identifier les temps)		Q23
Percevoir la cohérence entre phrases et groupes de phrases tout au long du texte		
Repérer les facteurs de cohérence :		
• mots ou expressions servant à enchaîner les phrases (enchaînement chronologique : le lendemain, une heure plus tard, la veille...)	Q17	
• reprises d'informations d'une phrase à l'autre (anaphores) (repérer les éléments de reprises du ou des personnages principaux)	Q6	Q9-Q20
Tenir compte des unités grammaticales		
Comprendre le sens d'un texte en :		
• s'appuyant sur la ponctuation et sur les unités grammaticales (identifier les phrases de même structure)	Q19	Q21-Q22
• reconnaissant les marques grammaticales nominales et verbales (marques du genre et du nombre)		Q19
Traiter les unités lexicales		
Comprendre en :		
• émettant des hypothèses sur le sens d'un mot, découvrant la signification d'un mot à partir du contexte (en s'appuyant sur le §, le texte, les exemples)	Q7-Q20	Q24-Q26
• confirmant le sens d'un mot (trouver le sens qui convient dans un dictionnaire)	Q21	Q25
• établissant les relations que les mots entretiennent entre eux : familles de mots, synonymes, antonymes	Q22	
Percevoir les interactions entre les éléments verbaux et non verbaux		
Relier un texte à des éléments non verbaux (croquis, schémas, légendes, tableaux, graphiques)		Q3

ÉCRIRE

Voici le début d'une histoire...

*Aujourd'hui, c'est l'anniversaire de Louis.
Comme chaque année, il attend avec impatience le cadeau de son grand-père
car c'est lui qui a toujours les idées les plus originales.
Enfin ! Le facteur sonne à la porte et lui remet un colis. Louis l'ouvre avec empressement et
...quelle n'est pas sa surprise !*

ÉCRIS la suite et la fin de cette histoire.

ÉCRIRE

BLOC 1 : 9 POINTS

Compétences	Critères/Indicateurs	Pts
Orienter son écrit (en tenant compte de l'intention poursuivie, du projet, du contexte de l'activité)	<ul style="list-style-type: none"> • L'intention poursuivie est de raconter la suite et la fin de l'histoire dont le début est donné. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les deux étapes sont présentes et en lien direct avec le début donné. (2) - Une étape est présente et en lien direct avec le début donné. (1) - L'histoire n'est pas en lien direct avec le début donné. (0) 	2-1-0
	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève a planifié son écrit en répondant à au moins quatre questions de l'étape 1. 	1-0
Élaborer des contenus (rechercher et inventer des idées, des mots)	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève évoque l'idée d'un colis-cadeau susceptible d'être remis par un facteur. Le colis peut être imaginaire. 	1-0
	<ul style="list-style-type: none"> • La recherche et l'invention des idées - Le texte contient beaucoup d'idées. (2) - Le texte contient peu d'idées. (1) - Le texte ne contient pas d'idées ou absence de production. (0) 	2-1-0
	<ul style="list-style-type: none"> • La recherche et l'invention des idées rendent le texte agréable à lire. 	1-0
	<ul style="list-style-type: none"> • L'énonciation des idées de l'histoire - Les idées sont clairement énoncées, ce qui rend l'histoire facile à comprendre. (2) - Certaines idées entraînent une rupture dans la compréhension de l'histoire. (1) - Les idées ne sont pas clairement énoncées ce qui rend l'histoire confuse voire incompréhensible. (0) <p>Ne pas tenir compte ici de la syntaxe et de l'orthographe.</p>	2-1-0

Ecrire

BLOC 2 : 9 POINTS

Compétences	Critères/Indicateurs	Pts
	Cohérence générale	
	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a un titre en cohérence avec l'histoire. 	1-0
	<ul style="list-style-type: none"> • L'histoire contient des paragraphes. <ul style="list-style-type: none"> - Les paragraphes sont visibles (retrait du premier mot et/ou retour à la ligne lorsqu'il y a un changement d'idées et/ou double interligne) ET constituent des blocs d'idées. (2) - Les paragraphes sont visibles MAIS ne constituent pas des blocs d'idées. (1) - Les paragraphes ne sont pas créés. (0) 	2-1-0
	<p>L'histoire contient des mots ou des expressions servant à enchaîner les paragraphes, les phrases.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ceux-ci sont présents et (presque)⁴ tous bien utilisés. (2) - Ceux-ci sont partiellement⁵ présents et souvent bien utilisés. (1) - Ceux-ci sont très peu présents ou sont souvent mal utilisés. (0) 	2-1-0
Assurer l'organisation et la cohérence du texte	<p><i>S'il n'y a pas de point pour séparer les phrases, tenir compte des mots liens correctement utilisés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'histoire contient des reprises d'informations (pronoms, substituts lexicaux, déterminants possessifs...). <ul style="list-style-type: none"> - Celles-ci sont présentes et (presque) toutes adaptées. (2) - Celles-ci sont partiellement présentes et souvent adaptées. (1) - Celles-ci sont inadaptées ou utilisées de manière excessive (nombreuses répétitions qui appauvrissent le texte). (0) 	2-1-0
	Cohérence temporelle	
	<ul style="list-style-type: none"> • La cohérence des idées d'un point de vue temporel <ul style="list-style-type: none"> - L'emploi des temps de conjugaison est (presque) toujours adéquat. (2) - L'emploi des temps est partiellement adéquat. (1) - L'emploi des temps est peu ou n'est pas adéquat (nombreuses ruptures). (0) 	2-1-0
	<p><i>Ne pas pénaliser si un verbe est mal conjugué ou mal orthographié. Il sera pénalisé en orthographe au bloc 4. (Exemple : « Il metta ... ».).</i></p>	

⁴ L'une ou l'autre erreur est tolérée (ce qui est acceptable à ce stade de la scolarité).

⁵ Le terme « partiellement » est pris dans le sens de « en partie », « de manière incomplète ».

Ecrire

BLOC 3 : 9 POINTS

Compétences	Critères/Indicateurs	Pts
	Structure	
	<ul style="list-style-type: none"> Le découpage du texte en phrases (point, point d'interrogation, point d'exclamation) <ul style="list-style-type: none"> Celui-ci est (presque) toujours approprié. (2) Celui-ci est partiellement approprié. (1) Celui-ci est peu ou n'est pas approprié. (0) <p><i>Ne pas pénaliser l'absence de majuscule dans ce critère.</i></p>	2-1-0
Utiliser les unités grammaticales et lexicales	<ul style="list-style-type: none"> Les structures de phrases <ul style="list-style-type: none"> Toutes les phrases (ou presque toutes) sont syntaxiquement correctes. (3) Au moins la moitié des phrases sont syntaxiquement correctes. (2) Moins de la moitié des phrases sont syntaxiquement correctes. (1) L'écrit est illisible sur le plan syntaxique. (0) 	3-2-1-0
	Vocabulaire	
	<ul style="list-style-type: none"> Le vocabulaire <ul style="list-style-type: none"> Celui-ci est adapté, précis et recherché⁷ par rapport au sujet traité. (3) Celui-ci est adapté au sujet traité mais élémentaire⁸. (2) Celui-ci est élémentaire et imprécis⁹. (1) Celui-ci est incorrect ou est inadapté au sujet traité. (0) 	3-2-1-0
Assurer la présentation	<ul style="list-style-type: none"> L'écriture est soignée et lisible. 	1-0

⁶ L'oubli de mots, l'inversion de mots, une mauvaise organisation des groupes de mots dans la phrase sont considérés comme des constructions syntaxiquement incorrectes.

⁷ Le vocabulaire est adapté à la situation de communication tout en s'inscrivant dans un registre « élaboré », plus « riche », « imagé » de par le choix des mots répondant avec précision au contexte.

⁸ Le vocabulaire est adapté à la situation de communication, mais ce vocabulaire est simple, usuel.

⁹ Le vocabulaire est approximatif, vague.

ECRIRE

BLOC 4 : 8 POINTS

Compétences	Critères/Indicateurs																		
Utiliser les unités grammaticales et lexicales	<p>Respect de l'orthographe grammaticale et de l'orthographe d'usage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabiliser les 70 premières formes en excluant la partie donnée, les noms propres, les onomatopées, les interjections. • Prendre en compte la nouvelle ou l'ancienne orthographe. • Compter une seule erreur par forme. • Compter une erreur au maximum si une forme est reprise plusieurs fois et qu'il y a chaque fois la même erreur. • Pénaliser l'absence de majuscules, excepté dans les noms propres qui ne sont pas comptabilisés. <p>Ne pas pénaliser les erreurs de majuscules inhérentes à des erreurs de ponctuation (déjà prise en compte dans les structures au bloc 3).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pénaliser si un verbe est mal conjugué. Exemple : « Un singe vena ... ». <p>Ne pas prendre en compte ici le choix du temps déjà pris en compte pour la cohérence temporelle au bloc 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mots composés : comptabiliser une seule forme (peut-être, quelque chose, tout à coup...). <p><i>Exemple : Une exemplification se trouve dans le guide de correction</i></p> <p>La table de conversion est d'application également lorsque l'élève a produit moins de 70 formes :</p> <table> <tbody> <tr> <td>69 à 70 formes correctes</td> <td>→ 8 pts</td> </tr> <tr> <td>67 à 68 formes correctes</td> <td>→ 7 pts</td> </tr> <tr> <td>64 à 66 formes correctes</td> <td>→ 6 pts</td> </tr> <tr> <td>60 à 63 formes correctes</td> <td>→ 5 pts</td> </tr> <tr> <td>56 à 59 formes correctes</td> <td>→ 4 pts</td> </tr> <tr> <td>50 à 55 formes correctes</td> <td>→ 3 pts</td> </tr> <tr> <td>44 à 49 formes correctes</td> <td>→ 2 pts</td> </tr> <tr> <td>35 à 43 formes correctes</td> <td>→ 1 pt</td> </tr> <tr> <td>moins de 35 formes</td> <td>→ 0 pt</td> </tr> </tbody> </table>	69 à 70 formes correctes	→ 8 pts	67 à 68 formes correctes	→ 7 pts	64 à 66 formes correctes	→ 6 pts	60 à 63 formes correctes	→ 5 pts	56 à 59 formes correctes	→ 4 pts	50 à 55 formes correctes	→ 3 pts	44 à 49 formes correctes	→ 2 pts	35 à 43 formes correctes	→ 1 pt	moins de 35 formes	→ 0 pt
	69 à 70 formes correctes	→ 8 pts																	
67 à 68 formes correctes	→ 7 pts																		
64 à 66 formes correctes	→ 6 pts																		
60 à 63 formes correctes	→ 5 pts																		
56 à 59 formes correctes	→ 4 pts																		
50 à 55 formes correctes	→ 3 pts																		
44 à 49 formes correctes	→ 2 pts																		
35 à 43 formes correctes	→ 1 pt																		
moins de 35 formes	→ 0 pt																		

ECOUTER

Compétences visées	Items
Orienter son écoute en fonction de la situation de communication	
En tenant compte des critères suivants :	
• de l'intention poursuivie d'écoute (s'informer / comprendre)	Q11
• des interlocuteurs	
• des contraintes de l'activité (de lieu et de temps)	
• des modalités de la situation (interaction différée)	
Élaborer des significations	
Réagir au message d'un point de vue personnel	
Relier des informations significatives du message à ses connaissances et à d'autres sources	Q2-Q8-Q13
Sélectionner les informations répondant à un projet (inhérent à son cadre de vie collectif)	
Réagir à un document, en interaction éventuelle avec d'autres	
• en distinguant : le réel de l'imaginaire	
• en distinguant : le vraisemblable de l'invraisemblable	
• en distinguant : le vrai du faux	Q10
Dégager des informations explicites dans son cadre de vie collectif	Q3-Q4-Q6-Q12
Vérifier des hypothèses proposées en tenant compte de plusieurs indices	
Gérer le sens global du message (structure simple)	Q5-Q9-Q14
Dégager l'organisation et la cohérence du message	
Identifier les différentes structures : narrative, explicative, structure dialoguée	Q7
Percevoir la progression des idées (enchaînement de consignes ainsi que les éléments d'un récit simple)	Q1
Identifier les informations principales et secondaires dans une structure simple	

Compétences visées	Items	
	Savoir	Savoir-faire
1.4. Classification : vivants / non vivants	Q1	
1.1.2. Les êtres vivants réagissent : les récepteurs des stimuli (organes des sens sans étude anatomique exhaustive)	Q2.a	
1.1.2. Les êtres vivants réagissent : les récepteurs des stimuli (organes des sens sans étude anatomique exhaustive)	Q2.b	
1.1.2. Les êtres vivants réagissent : les récepteurs des stimuli (organes des sens sans étude anatomique exhaustive)	Q2.c	
1.2. L'organisme : l'appareil tégumentaire et ses fonctions de protection et de toucher	Q3	
1.2. L'organisme : l'appareil locomoteur et ses fonctions de support, de protection et de mobilité	Q3	
1.2. L'organisme : l'appareil circulatoire et sa fonction de transport	Q3	
1.2. L'organisme : l'appareil respiratoire et les échanges gazeux	Q3	
C11 Repérer et noter une information issue d'un croquis, d'un schéma, d'une photo ou d'un document audiovisuel pour repérer et noter des informations pertinentes dans le cadre de la recherche		Q4a
C11 Repérer et noter une information issue d'un croquis, d'un schéma, d'une photo ou d'un document audiovisuel pour repérer et noter des informations pertinentes dans le cadre de la recherche		Q4b
C12 Comparer, trier des éléments en vue de les classer de manière scientifique : classer en 2 groupes selon un critère admissible par tous et une caractéristique personnelle		Q4c
C13 Mettre en évidence des relations entre deux variables		Q5.a
C10 Repérer et noter correctement une information issue d'un graphique		Q5.b
1.2. L'organisme : l'appareil respiratoire et les échanges gazeux	Q6	
C14 Rassembler des informations dans un tableau et les communiquer à l'aide d'un graphique		Q7.a
1.2. L'organisme : l'appareil respiratoire et les échanges gazeux	Q7.b	
C10 Repérer et noter correctement une information issue d'un graphique		Q7.c
C13 Mettre en évidence des relations entre deux variables		Q7.d
C13 Mettre en évidence des relations entre deux variables		Q7.e
C1 Formuler des questions à partir d'une situation énigmatique présentée par un texte court comportant des indices explicites, une photo, une diapositive		Q8.a
C2 Rechercher et identifier des indices susceptibles d'influencer la situation		Q8.b
C15 Valider les résultats d'une recherche		Q8.c
4.1. L'air et l'eau : le cycle de l'eau	Q9.a	
C5 Concevoir ou adopter une procédure expérimentale pour analyser la situation en regard de l'énigme.		Q9.b
C15 Valider les résultats d'une recherche		Q10.a
2.5. La chaleur : dilatation et contraction	Q10.b	
C17 Réinvestir les connaissances dans d'autres situations Utiliser les connaissances acquises dans des situations liées explicitement aux situations initiales d'apprentissage		Q10.c
2.2. L'électricité : le circuit électrique simple	Q11.a	
2.2. L'électricité : bons et mauvais conducteurs	Q11.b	
C9 Repérer et noter correctement une information issue d'un écrit à caractère scientifique		Q11.c

CEB 2023 - FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Compétences visées	Items				
	Histoire		Géographie		SFC
	S	SF	S	SF	
4.1.2 Localiser un lieu, un espace : orienter selon les 4 directions cardinales				Q1.a	
4.1.2 Utiliser des repères spatiaux sur une carte : Belgique (Meuse, Sambre, Escaut et d'autres cours d'eau)				Q1.b	
2.3.1 Utiliser un instrument de recherche adéquat : dictionnaire					Q1.c
3.1.1 Utiliser des repères du temps pour se situer et situer des faits dans le temps : périodes conventionnelles en incluant des repères de faits marquants		Q1.d			
3.2.4. La nature d'une trace du passé : identifier, classer...	Q1.e				
3.1.1 Utiliser des repères du temps pour se situer et situer des faits dans le temps : périodes conventionnelles en incluant des repères de faits marquants		Q1.f			
4.1.3. Lire un paysage, une image géographique : lire une image géographique (distinguer photo aérienne et photo au sol)			Q2.a		
4.2.1. Les composantes du paysage : caractériser (éléments naturels ou humains, paysage peu ou très humanisé, urbain, rural ou industriel)		Q2.b			
4.2.1. Les composantes du paysage : identifier (bâtiments, champs, prairies, espaces boisés, voies de communication, surface plane ou accidentée, cours d'eau, vallée)			Q2.c		
4.1.1 Utiliser des représentations de l'espace : carte de la Belgique				Q2.d	
4.2.1. Les composantes du paysage : identifier (bâtiments, champs, prairies, espaces boisés, voies de communication, surface plane ou accidentée, cours d'eau, vallée)			Q2.e		
4.2.4 Des interactions hommes/espace : identifier			Q2.f		
3.1.3 Exploiter des sources historiques : interpréter en distinguant ce qu'on lit de ce qu'on déduit		Q3			
4.1.2 Localiser un lieu, un espace : situer par rapport aux repères spatiaux sur une carte du planisphère				Q4.a	
3.1.1 Utiliser des représentations du temps : ligne du temps		Q4.b			
4.1.1 Utiliser des repères spatiaux sur une carte : planisphère (continents, océans Atlantique et Pacifique)				Q4.c	
2.3.2 Lire une carte, un plan en utilisant des éléments de la légende : représentation par des couleurs, pictogrammes					Q5
3.1.1 Utiliser des repères du temps pour se situer et situer des faits dans le temps : périodes conventionnelles en incluant des repères de faits marquants		Q6.a			
3.1.1 Utiliser des repères du temps pour se situer et situer des faits dans le temps : périodes conventionnelles en incluant des repères de faits marquants		Q6.b			
2.3.2 Lire un écrit à caractère informatif					Q6.c
2.3.2 Lire un écrit à caractère informatif					Q6.d
3.2.3. La nature d'une trace du passé : classer	Q6.e				
3.2.1 Organisation du temps : situer des faits vécus par soi et d'autres : chronologie	Q6.f				
2.3.2 Lire un écrit à caractère informatif					Q7.a
2.3.2 Lire un écrit à caractère informatif					Q7.b
2.4 Exploiter l'information et en vérifier la pertinence : confronter et organiser les informations : compléter tableaux simple ou double entrée					Q8.a
3.1.1 Utiliser des repères du temps pour se situer et situer des faits dans le temps : périodes conventionnelles en incluant des repères de faits marquants		Q8.b			
3.2.1 Organisation du temps : situer des faits vécus par soi et d'autres : chronologie	Q8.c				

S = Savoir SF = Savoir-faire SFC = Savoir-faire commun



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Avenue du Port, 16 – 1080 Bruxelles
www.fwb.be – 0800 20 000

Graphisme : Aurélien FAUVILLE - aurelien.fauville@cfwb.be
Avril 2024

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@le-mediateur.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution